

FORMATION PRO

Une formation unique pour les pilotes tous !





L'Objectif de la formation est d'acquérir les compétences pour :
Piloter et cadrer par drone dans un cadre professionnel

La formation proposée se compose de cours à distance (via Zoom) pour la partie réglementation ainsi que de cours en extérieur pour la pratique.

La formation est organisée sur 6 jours consécutifs :

- de mercredi à mercredi, avec une pause le week-end

Durée : 6 jours / 45h / Une nouvelle session tous les mois

Tarif : 2 545 € TTC (non-soumis à la TVA)

Prérequis : Avoir 16 ans révolus, savoir parler, lire et écrire le français.





Pour la partie **Visio** : vous pouvez être n'importe où, du moment que vous avez une bonne connexion internet et de quoi faire du thé, du maté ou du café.

Voici les adresses de notre module Pratique :

PARIS : Parc des Sports de Sucy-en-Brie (42 route de la queue en Brie 94370 Sucy-en-Brie) ;

LILLE : Parc Urbain de Lomme (12 Rue du Château d'Isenghien 59160 Lille) ;

LYON : Parc Naturel de la Feyssine (entre le campus de la Doua et les rives du Rhône 69100 Villeurbanne) ;

***Nous avons un accord à l'année (préfecture et gestionnaires)
pour tout nos lieux de formation en extérieur.***

Tous les lieux sont accessibles aux PMR.





CONTENU DE LA FORMATION :

- 22,5h de pratique en extérieur,
- 22,5h de cours et d'exercices sur la réglementation (FR et EU) ainsi que sur les procédures opérationnelles et administratives,

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

- Supports de cours et fiches résumés (en pdf),
- Des vidéos explicatives pour s'y retrouver dans les procédures,

MOYENS MATERIELS :

- Drones DJI MINI 2 et DJI AIR 2S.

NOS ATOUTS :

- 4 élèves maximum lors des journées de pratique en extérieur,
- Nos multiples supports pédagogiques,
- Tous les conseils sur la réalisation : en plus du pilotage, vous serez capable de conseiller votre client (et le réalisateur si ce n'est pas vous) sur les différents traveling possibles,
- Le **suivi post-formation** : nous envoyons en moyenne un e-mail tous les trimestres sur les évolutions de la réglementation, ainsi que d'autres actualités que nous jugeons pertinentes pour votre métier de droniste professionnel.





PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

	MODULES	OBJECTIFS
JOUR 1 PRATIQUE	Apprentissage des mouvements de bases avec le drone (décollage, atterrissage, travelling).	Savoir piloter un drone en toute sécurité.
JOUR 2 PRATIQUE	Présentation des généralités de la réglementation drone en France/EU. Présentation des procédures opérationnelles principales.	Connaître les bases de la réglementation drone en France/EU. S'initier aux procédures à suivre en tant que futur télépilote pro.
JOUR 3 PRATIQUE	Renforcement des acquis. Ce dernier jour de pratique en extérieur permet de se rassurer sur ses propres capacités.	Réaliser une dernière fois tous les traveling possibles avec le formateur, afin d'être parfaitement serein pour sa première mission en tant que télépilote professionnel.
JOUR 4 VISIO	Présentation des généralités de la réglementation drone en France. Présentation des procédures opérationnelles principales.	Connaître les bases de la réglementation drone en France. S'initier aux procédures à suivre en tant que futur télépilote pro.
JOUR 5 VISIO	Exploration des cas particuliers de la réglementation drone en France. Exploration des procédures opérationnelles spécifiques et rares.	Connaître tout les pans de la réglementation drone française. Savoir réaliser toutes les procédures en tant que télépilote pro.
JOUR 6 VISIO	Dernière révision de la réglementation drone en France et en Europe. Récapitulatif des procédures opérationnelles et administratives à respecter en tant que pro.	Maitriser toutes les procédures administratives et opérationnelle inerrante au métier de télépilote.





COMPÉTENCES ACQUISES :

A la fin de votre formation vous saurez :

- Piloter un drone !
- Préparer un vol (machine et mission),
- Déposer une demande à la préfecture,
- Lire une carte aéronautique,
- Choisir les meilleurs points de décollage possibles,
- Effectuer des prises de vues en toute sécurité,
- Entretenir votre drone,

EXAMEN FINAL :

Le dernier jour de la partie pratique de la formation, se déroulera un examen final portant sur la réglementation ainsi que sur vos capacités à piloter un drone en toute sécurité.

Les 2 jurés noteront vos exploits, à partir de 75% de bonnes réponses (comme au CATS), vous obtiendrez votre attestation pratique.



UNE FORMATION RECONNUE :

Le contenu de la formation est en accord avec les exigences de la DGAC.

A la fin de la formation vous sera remis une Attestation d'Aptitude, validant vos compétences à piloter un drone en toute sécurité.

/!\ IMPORTANT : Afin de réaliser les vols les plus risqués prévus par la réglementation européenne (STS, PDRA et SORA), il vous faut nécessairement les 2 documents suivants :

- Le **diplôme théorique de la DGAC** (le CATS, Certificat d'Aptitude Télépilote en catégorie Spécifique), qui est valide 5 ans,
- L'**attestation d'aptitude pratique** (que vous recevez après avoir suivi notre formation pro), qui est valable à vie pour le moment,



Nous faisons tout notre possible pour rendre nos formations accessibles aux personnes handicapées.

Tous les lieux que nous choisissons pour nos formations sont accessibles aux PMR.

Pour toutes questions sur ce sujet, vous pouvez contacter Sabri EL FANI, notre référence handicap :



06 74 63 29 03
hello@douzedrones.fr



PLUSIEURS FINANCEMENTS SONT POSSIBLES

Tout dépend de votre statut !

- **JRI, pigiste ou intermittent :**

On vous invite à toquer à l'AFDAS.

- **Auto-entrepreneur :**

Demandez nous, on a un document spécial pour vous permettre de trouver facilement le nom de votre OPCO*.

Note : à condition d'être à jour des versements URSSAF, cela va sans dire.

- **Salarié :**

Sachez que votre entreprise peut aussi faire appel à son OPCO pour vous financer la formation.

Au final, ce n'est même pas elle qui va payer. C'est fou ! Rapprochez vous de votre manager, votre DRH, le service compta ou Thérèse de l'accueil (elle sait tout sur tout, celle-là), pour en savoir plus et remettre votre projet sur le dessus de la pile.

- **Chef d'entreprise (SAS, SARL, etc) :**

Le mieux est de demander à votre comptable à quel OPCO vous cotisez ou bien de regarder sur un reçu URSSAF.

Vous pouvez aussi nous envoyer votre code NAF, afin que l'on enquête de notre côté pour savoir auprès de quel OPCO vous cotisez.

- **Tous les statuts :**

Via le CPF**.



* Les OPCO sont des Opérateurs de Compétences, c'est eux qui collectent la taxe formation (0,1%) tous les ans et la redistribue sous forme de financement de formations.

** Nous sommes partenaire de la société DRONY, qui nous permet de bénéficier de son habilitation RS6026.





DOUZE DRONES

15 rue des Halles
75001 PARIS 1

NDA : 117 561 967 75
Exploitant Drone : ED2901
SIREN : 893 755 447

www.douzedrones.fr

Pour toutes questions, nous vous invitons à
contacter **Sabri EL FANI**, notre référent
Qualité, Pédagogique et Handicap :

06 74 63 29 03
hello@douzedrones.fr